

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

### **Collectis publie ses résultats financiers pour le troisième trimestre et pour les neuf premiers mois de l'année 2020**

- *Programme de Collectis à l'ASH 2020 – présentation orale des données cliniques de l'essai clinique BALLI-01 évaluant le produit candidat UCART22 chez des patients adultes atteints de leucémie lymphoblastique aiguë à cellules B (LLA à cellules B) en rechute ou réfractaire*
- *Programmes en partenariat à l'ASH 2020 – trois abstracts portant sur des produits candidats sous licence ont été sélectionnés : une présentation orale de l'essai UNIVERSAL, un poster préclinique pour ALLO-605 et un poster préclinique pour ALLO-316*
- *Jean-Pierre Garnier, Ph.D., nommé président non exécutif du conseil d'administration*
- *Le site de production BPF de Raleigh en Caroline du Nord reste dans les délais pour démarrer la production en 2021 ; la construction de l'unité de production BPF à Paris est terminée*
- *Situation de trésorerie<sup>1</sup> de 308M\$ au 30 septembre 2020*

**Le 5 novembre 2020 - New York** - Collectis (Euronext Growth : ALCLS - Nasdaq : CLLS), une société biopharmaceutique spécialisée dans le développement d'immunothérapies fondées sur des cellules CAR-T allogéniques ingénierées (UCART), présente ses résultats financiers pour le troisième trimestre et pour les neuf premiers mois de l'année 2020.

« Collectis reste fidèle à sa mission de développement de produits candidats innovants pour le traitement du cancer. Je suis fier des progrès que nous avons réalisés durant ces neuf mois et plus particulièrement au cours du dernier trimestre, » a déclaré le Dr André Choulika, directeur général de Collectis. « Ce trimestre a été déterminant dans l'avancement de notre feuille de route 2020 car nous avons pu franchir plusieurs étapes clés, malgré les difficultés auxquelles le monde est actuellement confronté. Nos essais cliniques BALLI-01 et AMELI-01 ont continué à progresser en escalade de dose. Les deux études seront présentées lors de la prochaine conférence annuelle de l'ASH (*American Society of Hematology*) 2020. Nous avons gagné en expertise au sein de nos équipes de direction, clinique et de production, en recrutant

---

<sup>1</sup>La trésorerie inclut la trésorerie, les équivalents de trésorerie, les actifs financiers courants et les comptes de trésorerie bloqués. Les comptes de trésorerie bloqués s'élevaient à 26 millions de dollars au 30 septembre 2020.

des experts de renom dans le domaine biopharmaceutique, avec, entre autres, la nomination comme président du conseil d'administration du Dr Jean-Pierre Garnier, leader chevronné doté de plusieurs dizaines d'années d'expérience internationale dans l'industrie biopharmaceutique. Je suis ravi de faire équipe avec lui pour développer davantage Cellectis et créer encore plus de valeur pour nos actionnaires. L'arrivée des Drs Leopold Berteau, vice-président sénior des opérations techniques – Europe, Steve Doares, vice-président sénior, US Manufacturing et Mark Frattini, vice-président sénior des sciences cliniques, vient renforcer l'ensemble de nos talents. Nous allons conclure cette année remarquable avec la même détermination qui nous animait à la création de l'entreprise il y a 20 ans. »

---

Une conférence téléphonique se tiendra le 6 novembre 2020 à 14h00, heure de Paris – 8h00, heure de New York. Seront abordés durant cette conférence les résultats financiers du troisième trimestre ainsi qu'une présentation des faits marquants de la période.

Numéros de téléphone pour écouter la conférence en direct :  
États-Unis et Canada uniquement : +1 877-407-3104

International : +1 201-493-6792

Une diffusion en différé sera disponible jusqu'au 20 novembre 2020 en appelant le +1 877-660-6853 (pour les États-Unis et le Canada) ; +1 201-612-7415 (pour l'international).

Identifiant de la conférence : 13688263

---

## **Troisième trimestre 2020 et faits marquants**

### **Programmes de développement pour nos produits candidats CAR-T allogéniques**

Cellectis a annoncé le 4 novembre 2020 la publication de deux abstracts pour la conférence annuelle de l'ASH (*American Society of Hematology*) 2020 : une présentation orale des données initiales de son essai clinique BALLI-01 et un poster '*Trials in Progress*' pour son étude clinique AMELI-01.

### **Présentation orale à l'ASH 2020 : BALLI-01 évaluant le produit candidat UCART22 dans la LLA à cellules B en rechute ou réfractaire**

BALLI-01 est une étude ouverte de Phase I à escalade de dose, évaluant la sécurité, la dose maximale tolérée et l'activité anti-leucémique préliminaire de UCART22 chez des patients atteints de leucémie lymphoblastique aiguë à cellules B en rechute ou réfractaire. D'autres critères d'évaluation comprennent la caractérisation de l'expansion, le trafic et la persistance des cellules UCART22.

À juillet 2020, sept patients avaient été recrutés. Un patient n'a pas satisfait aux critères d'inclusion et un autre a été exclu de l'étude avant l'administration des cellules UCART22 en raison d'un événement indésirable lié à la lymphodéplétion.

L'abstract comprend les données préliminaires des cinq premiers patients ayant reçu des doses croissantes de cellules UCART22 après un régime de lymphodéplétion composé de fludarabine et de cyclophosphamide. Les patients inclus étaient principalement des hommes [n=4], jeunes (âge moyen de 24 ans [fourchette entre 22 et 52 ans]), et lourdement prétraités avec une moyenne de 3 lignes de thérapie antérieures [fourchette entre 2 et 4], dont notamment un patient ayant précédemment reçu une thérapie CAR-T anti-CD19 et un patient ayant précédemment été traité par un conjugué anticorps-médicament ciblant CD22. Le

pourcentage moyen de blastes dans la moelle osseuse avant lymphodéplétion était de 35 % [fourchette entre 5 % et 78,4 %].

Les effets indésirables reportés étaient d'intensité légère à modérée et contrôlables. Quatre patients ont présenté des effets indésirables au cours du traitement qui se sont traduits principalement par des anomalies de la fonction hépatique (augmentation de la phosphatase alcaline, augmentation de la bilirubine et transaminites), de l'hypotension, de la fièvre et d'autres symptômes constitutionnels. Un syndrome de relargage de cytokines a été reporté chez trois patients (grade 1 pour un patient et grade 2 pour deux patients). Deux patients ont subi des effets indésirables graves liés au traitement : un patient a présenté une neutropénie fébrile de grade 3 et un hématome hépatique de grade 3 ; un patient a présenté une hémorragie de grade 4 et une septicémie de grade 5 dans le contexte d'une maladie évolutive. Il est important de noter qu'au cours du traitement, aucun patient n'a présenté d'effets indésirables graves du fait du traitement, de maladie du greffon contre l'hôte, de syndrome de neurotoxicité associée aux cellules immunitaires effectrices, de manifestation de toxicité limitant la dose telle que définie dans le protocole, ni d'effets indésirables d'intérêt particulier.

Deux des trois patients au palier de dose 1 ont atteint une réponse objective, un patient ayant obtenu une rémission complète comme meilleure réponse, et un deuxième patient ayant atteint une rémission complète avec une récupération hématologique incomplète. Il convient de noter qu'avant d'entrer dans l'étude, le patient ayant atteint une rémission complète avec une récupération hématologique incomplète au palier de dose 1 avait déjà été traité sans succès par inotuzumab, un conjugué anticorps-médicament ciblant le C22. Un patient au palier de dose 2, avec une maladie réfractaire, a obtenu une réduction notable des blastes dans la moelle osseuse [40 % (jour -1) à 13 % (jour 28)] après traitement avec des cellules UCART22. Avant d'entrer dans l'étude, ce patient avait été précédemment traité sans succès avec une thérapie CAR-T ciblant CD-19.

Un rétablissement des lymphocytes de l'hôte a été observé chez tous les patients pendant la période d'observation d'éventuelles toxicités limitant la dose (entre le 17<sup>e</sup> et le 28<sup>e</sup> jour). Une analyse corrélative de l'expansion et de la persistance des cellules UCART est en cours.

UCART22 a montré des signes préliminaires d'activité à des niveaux de dose faibles avec le régime de lymphodéplétion composé de fludarabine et de cyclophosphamide, sans aucun effet toxique inattendu ou significatif lié au traitement. Le syndrome de relargage de cytokines a été observé chez trois patients de manière légère à modérée et contrôlable. Aucun patient n'a manifesté de toxicité limitant la dose, de maladie du greffon contre l'hôte ou de syndrome de neurotoxicité associée aux cellules immunitaires effectrices. Un patient a atteint une rémission complète et un autre une rémission complète avec une récupération hématologique incomplète. Un rétablissement des lymphocytes de l'hôte a été observé à un stade précoce du traitement, étayant le choix d'ajouter l'alemtuzumab au régime de lymphodéplétion composé de fludarabine et de cyclophosphamide. Ceci devrait entraîner une déplétion plus profonde et plus soutenue des lymphocytes T, et ainsi favoriser l'expansion et la persistance des cellules UCART22. L'inclusion de patients dans les cohortes au palier de dose 2 avec alemtuzumab est en cours.

### **Présentation sous forme de poster à l'ASH 2020 : AMELI-01 évaluant le produit candidat UCART123 dans la LAM en rechute ou réfractaire**

Cet abstract est une présentation dans la catégorie 'Trials in Progress'. AMELI-01 est un essai clinique multicentrique de Phase I évaluant le produit candidat UCART123 de Cellectis qui utilise un concept modifié d'intervalle de probabilité de toxicité pour évaluer la sécurité, la tolérabilité et l'activité anti-leucémique préliminaire des cellules UCART123 chez les patients atteints de leucémie aiguë myéloblastique en rechute ou réfractaire. Parmi les objectifs supplémentaires figurent la détermination de la dose maximale tolérée ou d'une dose

inférieure appropriée pour l'expansion ; la caractérisation de l'expansion, du trafic et de la persistance des cellules UCART123 ; l'évaluation de l'expression des cytokines, des chimiokines et des protéines C-réactives après l'administration de cellules UCART123 ; et l'évaluation de la déplétion, de la reconstitution et de la réponse des cellules immunitaires.

### **AMELI-01 pour les patients atteints de LAM en rechute ou réfractaire et BALLI-01 pour les patients atteints de LLA à cellules B en rechute ou réfractaire**

Au cours du troisième trimestre 2020, BALLI-01 et AMELI-01 ont continué à progresser en escalade de dose. Pour rappel, BALLI-01 évaluera des cohortes de patients à 3 niveaux de dose, et AMELI-01 évaluera des cohortes de patients à 4 niveaux de dose.

L'objectif principal de chacune de ces études en escalade de dose est d'évaluer la sécurité du produit candidat testé et de déterminer la dose optimale de cellules UCART ainsi que le régime de lymphodéplétion correspondant. En plus de la sécurité, des études corrélatives évalueront l'expansion des cellules T, la fenêtre de persistance et l'activité anti-tumorale à tous les niveaux de dose.

Collectis a déposé auprès de la FDA (*Food and Drug Administration*) aux États-Unis des avenants aux protocoles des essais cliniques BALLI-01 et AMELI-01 incorporant l'alemtuzumab au régime de lymphodéplétion composé de fludarabine et de cyclophosphamide, et l'inclusion de patients dans ces cohortes est en cours. Le régime optimal de lymphodéplétion avant l'administration des produits candidats CAR-T allogéniques reste un domaine de recherche en thérapie cellulaire CAR-T. En tant qu'inventeur du « CD52 knockout », qui est déjà incorporé dans les constructions UCART123, UCART22, UCART19/ALLO-501, ALLO-501A et ALLO-715, Collectis est déterminé à explorer l'ajout de l'alemtuzumab dans le régime de lymphodéplétion pour guider le développement futur d'UCART22 dans la LLA à cellules B et d'UCART123 dans la LAM.

### **Essai clinique MELANI-01 pour les patients atteints de Myélome Multiple (MM) en rechute ou réfractaire**

Le 6 juillet 2020, Collectis a annoncé que l'essai MELANI-01 a été suspendu par la FDA aux États-Unis.

Cette suspension, qui concerne un des trois produits candidats de Collectis (UCARTCS1) actuellement en étude clinique, est intervenue suite à la soumission d'un rapport de sécurité concernant un patient atteint de myélome multiple récidivant et réfractaire inclus dans l'étude clinique MELANI-01 au palier de dose 2. Ce patient avait reçu de nombreux traitements sans succès, y compris des cellules CAR-T autologues, et a été victime d'un événement indésirable fatal durant le traitement.

Collectis travaille en étroite collaboration avec la FDA pour répondre aux demandes de l'agence et reprendre l'étude.

### **Programmes en partenariat**

Allogene Therapeutics a annoncé le 4 novembre 2020 la publication de trois abstracts pour la conférence annuelle de l'ASH (*American Society of Hematology*) : une présentation orale des données initiales de l'étude clinique UNIVERSAL évaluant ALLO-715 (ciblant BCMA) et ALLO-647 (anti-CD52) dans le myélome multiple en rechute ou réfractaire ; un poster préclinique présentant ALLO-605, une thérapie allogénique à cellules T TurboCAR™ anti-BCMA dans le myélome multiple ; et un poster présentant ALLO-316, un produit candidat CAR-T allogénique résistant aux réactions fratricides ciblant CD70 comme thérapie potentielle de la LAM.

BCMA et CD70 sont des cibles CAR sous licence exclusive de Collectis. ALLO-715 et ALLO-605 (qui ciblent BCMA) et ALLO-316 (qui cible CD70) utilisent la technologie d'édition du génome TALEN®, dont Collectis est pionnière et propriétaire. Allogene dispose d'une licence exclusive pour utiliser la technologie de Collectis et développer les produits candidats allogéniques ciblant BCMA et CD70. Allogene détient les droits mondiaux de développement et de commercialisation pour ces produits expérimentaux.

En ce qui concerne les CAR-T allogéniques ciblant CD19, deux essais cliniques de Phase I évaluant UCART19, dont Servier est le promoteur, chez des patients atteints de LLA à cellules B en rechute ou réfractaire, un chez des patients adultes (essai CALM) et un chez des patients pédiatriques (essai PALL), sont terminés ou sont en voie de finalisation, et il n'est pas prévu d'y inclure de patients supplémentaires. Tous les patients des deux études poursuivront leur suivi de long terme comme prévu. Allogene et Servier revoient leur stratégie de développement en LLA. En parallèle, Allogene et Servier continuent de développer les produits candidats ALLO-501 et ALLO-501A dans le lymphome non hodgkinien en rechute ou réfractaire (LNH R/R) avec les essais de Phase I ALPHA et ALPHA2, respectivement. Le 29 mai 2020, Allogene Therapeutics et Servier ont annoncé les premiers résultats positifs de l'étude ALPHA de Phase I en escalade de dose, dont Allogene est le promoteur, évaluant ALLO-501 dans le LNH R/R lors de la conférence annuelle 2020 de l'ASCO (*American Society of Clinical Oncology*).

UCART19, ALLO-501 et ALLO-501A ciblent CD19, qui est exclusivement licenciée par Collectis à Servier et développée dans le cadre d'un programme de développement clinique conjoint entre Servier et Allogene.

## **Corporate**

### **Conseil d'Administration**

Le 5 novembre 2020, Jean-Pierre Garnier, Ph.D., leader chevronné doté de plusieurs dizaines d'années d'expérience dans le secteur de l'industrie biopharmaceutique, a été nommé président du conseil d'administration. Il travaillera main dans la main avec André Choulika, directeur général, au développement stratégique de la Société.

Le Dr Garnier était président d'Idorsia, une société de biotechnologie basée en Suisse et cotée à la bourse suisse (SIX), qui a fait l'objet d'un apport-scission d'Actelion LTD avec un investissement d'un milliard de dollars de Johnson & Johnson (J&J). Avant de rejoindre Idorsia, le Dr Garnier était président d'Actelion Ltd, une société suisse de produits pharmaceutiques et de biotechnologie. En 2017, Actelion LTD a été vendue pour 30 milliards de dollars à J&J.

Le Dr Garnier a précédemment occupé les fonctions de directeur général de Pierre Fabre SA (de 2008 à 2010), de directeur général et de membre exécutif du conseil d'administration de GlaxoSmithKline plc (de 2000 à 2008), et de directeur général de SmithKline Beecham plc (2000). Avant d'être nommé directeur général de SmithKline Beecham plc, il occupait le poste de directeur des opérations et de membre exécutif du conseil d'administration entre 1996 et 2000.

Jean-Pierre Garnier a également été membre du conseil d'administration de Renault S.A. (2008 à 2016), de United Technologies Corporation (1997 à 2019) et du Max Planck Institute (2013 à 2019).

Depuis 2018, il est président du conseil d'administration de Carmat, une entreprise de fabrication de cœurs artificiels basée en France et cotée sur Euronext. Depuis 2013, le Dr Garnier est administrateur de Radius Therapeutics, une société pharmaceutique cotée sur le Nasdaq. Il est également administrateur principal indépendant du conseil d'administration de Carrier Global Corp. depuis 2019, une société de systèmes de chauffage, de climatisation, de

réfrigération, de solutions anti-incendie et de sécurité cotée sur le NYSE. Il est actuellement membre du conseil consultatif de Paul Newman Own.

En 2006, le Dr Garnier a été distingué parmi les 20 meilleurs directeurs généraux mondiaux par le Best Practice Institute. Il a été fait chevalier commandant de l'Empire britannique. Enfin, il a récemment été promu de Chevalier à Officier de la Légion d'Honneur de France.

Le Dr Garnier est titulaire d'une maîtrise en sciences pharmaceutiques et d'un doctorat en pharmacologie de l'Université Louis Pasteur de Strasbourg. Il a ensuite obtenu un MBA à l'université de Stanford en Californie, en tant que boursier Fulbright.

## **Nominations**

Mark Frattini, MD, Ph.D., a rejoint Collectis en tant que vice-président sénior des sciences cliniques après avoir quitté Celgene/BMS en août 2020. Dans ses nouvelles fonctions, le Dr Frattini est responsable de la direction clinique de Collectis, y compris la stratégie de développement des produits candidats UCART de la Société. Le Dr Frattini est un membre clé de l'équipe clinique, sous la direction de Carrie Brownstein, directrice médicale, et dirige une équipe de médecins et de cliniciens. Avant de rejoindre Collectis, le Dr Frattini était directeur médical exécutif, directeur d'étude, recherche et développement cliniques mondiaux chez Celgene, en charge de la supervision et de la gestion de plusieurs études en hématologie dont Celgene était partenaire. Avant de rejoindre Celgene, le Dr Frattini a exercé pendant 16 ans en tant que médecin-scientifique au Memorial Sloan-Kettering et à l'Université Columbia. Le Dr Frattini est titulaire d'un doctorat en médecine et d'un doctorat en biochimie et biologie moléculaire de l'Université de Chicago.

Steve Doares, Ph.D., a quitté Biogen pour rejoindre Collectis en juillet 2020 en tant que vice-président sénior, US Manufacturing et directeur du site de Raleigh, en Caroline du Nord. Le Dr Doares est responsable du déploiement du site de Collectis, à la pointe de la technologie et dédié à la fabrication de cellules ingénierées. Cette usine permettra l'approvisionnement clinique et commercial des produits candidats d'immuno-oncologie UCART de la Société.

En mai 2020, Leopold Berteau, Ph.D., a été nommé vice-président sénior des opérations techniques – Europe. Sa mission est de garantir l'atteinte des objectifs du département des Opérations Techniques, qui incluent le développement de procédés, le développement analytique, l'approvisionnement externe et le site de production de Paris qui soutient le développement et la production des produits candidats propriétaires de Collectis.

Les Drs Berteau et Doares dirigent conjointement les opérations techniques de Collectis et succèdent à Bill Monteith, qui a quitté la société le 6 août 2020 pour poursuivre d'autres opportunités. Tous deux ont rejoint le comité exécutif de la Société.

En avril 2020, Carrie Brownstein, M.D., a été nommée Directrice Médicale. Le Dr Brownstein supervise la recherche et le développement cliniques pour les programmes de Collectis en phase clinique. Le Dr Brownstein est basée sur le site de Collectis à New York et a rejoint le comité exécutif de l'entreprise.

## **Assemblée Générale des actionnaires de Collectis SA**

Une assemblée générale des actionnaires s'est tenue le 4 novembre 2020 au siège social de Collectis à Paris. Lors de cette assemblée, au cours de laquelle plus de 76,5 % des droits de vote ont été exercés, les actionnaires ont voté en faveur de la nomination de Jean-Pierre Garnier au poste d'administrateur de la Société. Les actionnaires ont également approuvé la modification des statuts de la Société afin d'augmenter la limite d'âge applicable au président

du conseil d'administration, aux administrateurs, au directeur général et au directeur général délégué de la Société.

### **Production selon les Bonnes Pratiques de Fabrication (BPF)**

La construction de l'unité de production de Collectis à Paris est maintenant terminée. Cette unité de fabrication de 1300 m<sup>2</sup> a été conçue pour assurer l'approvisionnement des matières premières essentielles à la fabrication des produits destinés aux études cliniques et à la commercialisation des produits.

La construction de l'usine de production de Collectis à Raleigh en Caroline du Nord reste dans les délais pour le démarrage de la production des produits candidats UCART en 2021. Cette usine de production commerciale de 7600 m<sup>2</sup> est conçue pour la production clinique et commerciale des produits UCART allogéniques de la Société en vue d'une approbation réglementaire.

### **Résultats financiers**

Les états financiers consolidés résumés intermédiaires de Collectis, qui consolident les résultats de Calyxt, Inc. dont Collectis est actionnaire à 68,3% au 30 septembre 2020, ont été préparés conformément aux normes International Financial Reporting Standards ou IFRS, telles que publiées par l'International Accounting Standards Board (« GAAP »).

Le détail de ces données financières consolidées entre le segment Thérapeutique – Collectis - et le segment Plantes – Calyxt - figure dans les annexes de ce communiqué de presse relatif aux résultats financiers du troisième trimestre et des neuf premiers mois 2020.

### **Résultats financiers du troisième trimestre et des neuf premiers mois 2020**

**Situation de la trésorerie :** Au 30 septembre 2020, Collectis, incluant Calyxt, disposait de 308 M\$ en trésorerie, équivalents de trésorerie, actifs financiers courants et de trésorerie bloquée consolidés, dont 278 M\$ sont attribuables à Collectis hors Calyxt. Cela se compare à 364 M\$ de trésorerie, équivalents de trésorerie, actifs financiers courants et trésorerie bloquée consolidés au 31 décembre 2019, dont 304 M\$ étaient attribuables à Collectis. Cette diminution nette de 56 M\$ reflète principalement (i) un encaissement de 28 M\$ au premier trimestre 2020 de la part de Servier dans le cadre de la modification de l'accord de licence, de développement et de commercialisation en mars 2020 et (ii) 21 millions de dollars d'un syndicat bancaire formé par un groupe de banques sous la forme d'un Prêt Garanti par l'Etat ("PGE"), et (iii) un impact FOREX favorable de 3 M\$, qui a été compensé par (ii) 79 M\$ de flux nets de trésorerie utilisés par les activités d'exploitation, d'investissement et de location-financement de Collectis, (iii) 31 M\$ de flux nets de trésorerie utilisés par les activités d'exploitation et acquisitions d'immobilisation corporelles de Calyxt. Nous estimons que notre trésorerie, nos équivalents de trésorerie, nos actifs financiers courants et comptes de trésorerie bloquée consolidés au 30 septembre 2020 seront suffisants pour financer chacune des activités de Collectis et de Calyxt jusque dans l'année 2022.

**Chiffre d'affaires et autres produits d'exploitation :** Le chiffre d'affaires et les autres produits d'exploitation consolidés se sont élevés à 9 M\$ pour le troisième trimestre 2020, contre 10 M\$ pour le troisième trimestre 2019. Le chiffre d'affaires et les autres produits d'exploitation consolidés se sont élevés à 67 M\$ pour les neuf premiers mois 2020, contre 17 M\$ pour les neuf premiers mois 2019. 85% du chiffre d'affaires et les autres produits d'exploitation consolidés étaient attribuables à Collectis pour les neuf premiers mois de 2020. Cette augmentation entre les neuf premiers mois de 2020 et 2019 est principalement attribuable à un paiement initial de 28 M\$ reçu en mars 2020 et à la reconnaissance de 19 M\$ d'autres paiements initiaux et d'étapes déjà reçus sur les cinq cibles reprises sur la base de

l'accord de licence, de développement et de commercialisation signé avec Servier signé en mars 2020. L'augmentation restante s'explique principalement par la hausse des ventes de tourteau de soja à haute teneur en acide oléique chez Calyxt.

**Coût des revenus** : Les coûts des revenus consolidés s'est élevé à 8 M\$ pour le troisième trimestre 2020, contre 4 M\$ pour le troisième trimestre 2019. Les coûts des revenus consolidés s'est élevé à 18 M\$ pour les neuf premiers mois 2020, contre 6 M\$ pour les neuf premiers mois 2019. Cette augmentation s'explique principalement par le coût des produits vendus au cours de la période par Calyxt.

**Frais de recherche et développement** : Les frais de recherche et développement consolidés se sont élevés à 20 M\$ pour le troisième trimestre 2020 contre 22 M\$ pour le troisième trimestre 2019. Les frais de recherche et développement consolidés se sont élevés à 64 M\$ pour les neuf premiers mois 2020 contre 62 M\$ pour les neuf premiers mois 2019. 88% des frais de recherche et développement consolidés sont attribuables à Collectis pour les neuf premiers mois 2020. L'augmentation de 2 M\$ entre les neuf premiers mois 2020 et 2019 est principalement attribuable à la hausse des charges de personnel et des achats, charges externes et autres charges, respectivement de 4 M\$ et de 2 M\$, partiellement compensée par une diminution des charges sociales liées à l'attribution d'options de souscription d'actions et des charges liées aux rémunérations fondées sur des actions sans impact sur la trésorerie, respectivement de 2 M\$ et 2 M\$.

**Frais administratifs et commerciaux** : Les frais administratifs et commerciaux consolidés se sont élevés à 10 M\$ pour le troisième trimestre 2020, contre 11 M\$ pour le troisième trimestre 2019. Les frais administratifs et commerciaux consolidés se sont élevés à 31 M\$ pour les neuf premiers mois 2020, contre 34 M\$ pour les neuf premiers mois 2019. 49% des frais administratifs et commerciaux consolidés sont attribuables à Collectis pour les neuf premiers mois 2020. La diminution de 3 M\$ est attribuable à la baisse de 5 M\$ des charges liées aux rémunérations fondées sur des actions sans impact sur la trésorerie, partiellement compensée l'augmentation des charges de personnel pour 2 M\$.

**Bénéfice net (perte nette) attribuable aux actionnaires de Collectis** : La perte nette consolidée attribuable aux actionnaires de Collectis est de 30 M\$ (soit 0,71 \$ par action) pour le troisième trimestre 2020, dont 25 M\$ sont attribuables à Collectis, comparativement à une perte de 16 M\$ (soit 0,38 \$ par action) pour le troisième trimestre 2019, dont 9 M\$ étaient attribuables à Collectis. La perte nette consolidée attribuable aux actionnaires de Collectis est de 42 M\$ (soit 0,98 \$ par action) pour les neuf premiers mois 2020, dont une perte de 21 M\$ attribuable à Collectis, comparativement à une perte de 65 M\$ (soit 1,52 \$ par action) pour les neuf premiers mois 2019, dont 46 M\$ étaient attribuables à Collectis. Cette diminution de 23 M\$ de la perte nette entre les neuf premiers mois 2020 et 2019 est principalement attribuable à une augmentation importante des revenus de 49 M\$, qui a été partiellement compensée par une augmentation des charges d'exploitation de 12 M\$ et une diminution des gains financiers nets de 16 M\$.

**Bénéfice net (perte nette) ajusté attribuable aux actionnaires de Collectis** : La perte nette ajustée consolidée attribuable aux actionnaires de Collectis est de 27 M\$ (soit 0,63 \$ par action) pour le troisième trimestre 2020, dont 22 M\$ sont attribuables à Collectis, comparativement à une perte de 10 M\$ (soit 0,23 \$ par action) pour le troisième trimestre 2019, dont 4 M\$ étaient attribuables à Collectis. La perte nette ajustée consolidée attribuable aux actionnaires de Collectis est de 30 M\$ (ou 0,72 \$ par action) pour les neuf premiers mois 2020, dont 13 M\$ sont attribuables à Collectis, comparativement à une perte de 48 M\$ (ou 1,12 \$ par action) pour les neuf premiers mois 2019, dont 35 M\$ étaient attribuables à Collectis. Veuillez consulter la « Note relative à l'utilisation de mesures financières non IFRS » pour le rapprochement du résultat net IFRS attribuable aux actionnaires de Collectis et du résultat net ajusté attribuable aux actionnaires de Collectis.



Nous prévoyons de consacrer nos dépenses sur Collectis pour le reste de 2020 dans les domaines suivants :

- Support du développement de notre portefeuille de produits candidats, comprenant les dépenses de fabrication et d'essais cliniques de UCART123, UCART22 et UCARTCS1 ;
- Mise en place de capacités de fabrication de pointe à Paris et à Raleigh ; et
- Renforcement de nos départements de fabrication et clinique, notamment en recrutant du personnel de talent.

**CELLECTIS S.A. – BILAN CONSOLIDÉ**  
**(Non audités)**  
**(en milliers de dollars)**

	A la date du	
	31-déc-19	30-sept.-20
<b>ACTIF</b>		
<b>Actifs non courants</b>		
Immobilisations incorporelles	1 108	1 074
Immobilisations corporelles	23 712	64 071
Droits d'utilisation	45 612	64 313
Actifs financiers	5 517	9 781
<b>Total actifs non courants</b>	<b>75 949</b>	<b>139 239</b>
<b>Actifs courants</b>		
Stocks	2 897	6 262
Clients et comptes rattachés	2 959	4 036
Subventions à recevoir	9 140	8 364
Autres actifs courants	15 617	24 872
Actifs financiers courants	20 385	41 242
Trésorerie et équivalents de trésorerie	340 522	260 941
<b>Total actifs courants</b>	<b>391 520</b>	<b>345 718</b>
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>	<b>467 469</b>	<b>484 957</b>
<b>PASSIF</b>		
<b>Capitaux propres</b>		
Capital social	2 767	2,768
Primes d'émission	843 478	851 348
Ecart de conversion	(22 641)	(13 556)
Réserves	(406 390)	(508 586)
Résultat net, part du groupe	(102 091)	(41 605)
<b>Capitaux propres, part du Groupe</b>	<b>315 123</b>	<b>290 369</b>
Intérêts minoritaires	40 347	35 841
<b>Total capitaux propres</b>	<b>355 470</b>	<b>326 210</b>
<b>Passifs non courants</b>		
Dettes de loyer non courantes	46 540	98 830
Provisions pour indemnités de départ à la retraite	2 855	3 303
<b>Total passifs non courants</b>	<b>49 395</b>	<b>102 134</b>
<b>Passifs courants</b>		
Dettes de loyer courantes	1 067	4 331
Fournisseurs et comptes rattachés	29 264	35 003
Revenus différés	20 033	440
Provisions courantes	3 743	1 109
Autres passifs courants	8 497	15 731
<b>Total passifs courants</b>	<b>62 604</b>	<b>56 613</b>
<b>TOTAL DU PASSIF</b>	<b>467 469</b>	<b>484 957</b>

**COMPTE DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ – TROISIEMES TRIMESTRES**  
**(Non audités)**  
(en milliers de dollars, à l'exception des données par action)

	<u>Pour les trois mois clos le 30 septembre</u>	
	<u>2019</u>	<u>2020</u>
<b>Revenus</b>		
Chiffre d'affaires	8 487	6 179
Autres revenus	1 719	3 063
<b>Total Revenus</b>	<b>10 206</b>	<b>9 242</b>
<b>Charges opérationnelles</b>		
Coût des revenus	(4 256)	(7 820)
Frais de recherche et développement	(21 596)	(20 103)
Frais administratifs et commerciaux	(10 967)	(10 301)
Autres produits et charges opérationnelles	(38)	(374)
<b>Total charges opérationnelles</b>	<b>(36 857)</b>	<b>(38 595)</b>
<b>Résultat opérationnel</b>	<b>(26 651)</b>	<b>(29 353)</b>
<b>Résultat financier</b>	<b>7 167</b>	<b>(4 250)</b>
<b>Résultat net de la période</b>	<b>(19 484)</b>	<b>(33 602)</b>
Résultat part du groupe	(15 999)	(30 297)
Intérêts minoritaires	(3 485)	(3 305)
<b>Résultat net, part du groupe de base par action (\$/action)</b>	<b>(0,38)</b>	<b>(0,71)</b>
<b>Résultat net, part du groupe dilué par action (\$/action)</b>	<b>(0,38)</b>	<b>(0,71)</b>

**COMPTE DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ – NEUF PREMIERS MOIS**  
**(Non audités)**  
(en milliers de dollars, à l'exception des données par action)

	<u>Pour l'exercice clos le 30 septembre</u>	
	<u>2019</u>	<u>2020</u>
<b>Revenus</b>		
Chiffre d'affaires	10 756	60 037
Autres revenus	5 887	6 510
<b>Total Revenus</b>	<b>16 643</b>	<b>66 547</b>
<b>Charges opérationnelles</b>		
Coût des revenus	(5 698)	(18 159)
Frais de recherche et développement	(61 604)	(63 594)
Frais administratifs et commerciaux	(34 270)	(31 765)
Autres produits et charges opérationnelles	(9)	(291)
<b>Total charges opérationnelles</b>	<b>(101 582)</b>	<b>(113 810)</b>
<b>Résultat opérationnel</b>	<b>(84 938)</b>	<b>(47 263)</b>
<b>Résultat financier</b>	<b>11 073</b>	<b>(4 733)</b>
<b>Résultat net de la période</b>	<b>(73 865)</b>	<b>(51 996)</b>
Résultat part du groupe	(64 703)	(41 605)
Intérêts minoritaires	(9 162)	(10 391)
<b>Résultat net, part du groupe de base par action (\$/action)</b>	<b>(1,52)</b>	<b>(0,98)</b>
<b>Résultat net, part du groupe dilué par action (\$/action)</b>	<b>(1,52)</b>	<b>(0,98)</b>

**CELLECTIS S.A.**  
**DETAIL DES INDICATEURS DE PERFORMANCE PAR SECTEUR D'ACTIVITE – TROISIEMES**  
**TRIMESTRES**  
**(en milliers de dollars)**

en milliers de dollars	Pour les trois mois clos le 30 septembre 2019			Pour les trois mois clos le 30 septembre 2020		
	Plantes	Thérapeutique	Total secteurs opérationnels	Plantes	Thérapeutique	Total secteurs opérationnels
Chiffre d'affaires externe	2 938	5 549	8 487	5 401	778	6 179
Autres produits	(123)	1 842	1 719	-	3 063	3 063
<b>Chiffre d'affaires externe et autres produits</b>	<b>2 815</b>	<b>7 391</b>	<b>10 206</b>	<b>5 401</b>	<b>3 841</b>	<b>9 242</b>
Coût des revenus	(3 492)	(764)	(4 256)	(7 481)	(339)	(7 820)
Frais de recherche et développement	(3 540)	(18 055)	(21 596)	(2 071)	(18 031)	(20 103)
Frais administratifs et commerciaux	(6 706)	(4 261)	(10 967)	(4 278)	(6 024)	(10 301)
Autres produits et charges d'exploitation	(3)	(35)	(38)	(115)	(259)	(374)
<b>Total charges d'exploitation</b>	<b>(13 742)</b>	<b>(23 115)</b>	<b>(36 857)</b>	<b>(13 943)</b>	<b>(24 652)</b>	<b>(38 595)</b>
<b>Résultat opérationnel</b>	<b>(10 927)</b>	<b>(15,724)</b>	<b>(26 651)</b>	<b>(8 542)</b>	<b>(20 812)</b>	<b>(29 353)</b>
Résultat financier	100	7 067	7 167	(373)	(3 877)	(4 250)
<b>Résultat net</b>	<b>(10 827)</b>	<b>(8 657)</b>	<b>(19 484)</b>	<b>(8 914)</b>	<b>(24 688)</b>	<b>(33 602)</b>
Intérêts minoritaires	3 485	-	3 485	3 305	-	3 305
<b>Résultat net, part du Groupe</b>	<b>(7 342)</b>	<b>(8 657)</b>	<b>(15 999)</b>	<b>(5 610)</b>	<b>(24 688)</b>	<b>(30 297)</b>
Charges de recherche et développement liées aux rémunérations fondées sur des actions, part du Groupe	(352)	3 343	2 991	(539)	2 022	1 483
Charges administratives et commerciales liées aux rémunérations fondées sur des actions, part du Groupe	1 961	1 203	3 164	1 059	1 030	2 089
<b>Ajustement liée aux attributions d'actions, part du Groupe</b>	<b>1 608</b>	<b>4 546</b>	<b>6 154</b>	<b>520</b>	<b>3 052</b>	<b>3 572</b>
<b>Résultat net ajusté, part du Groupe</b>	<b>(5 733)</b>	<b>(4 111)</b>	<b>(9 844)</b>	<b>(5 090)</b>	<b>(21 636)</b>	<b>(26 726)</b>
Amortissements et dépréciations	(396)	(1 327)	(1 723)	(505)	(2 115)	(2 620)
Acquisitions d'actifs corporels et incorporels	977	4 041	5 018	636	10 962	11 598

**CELLECTIS S.A.**  
**DETAIL DES INDICATEURS DE PERFORMANCE PAR SECTEUR D'ACTIVITE – NEUF PREMIERS**  
**MOIS**

(en milliers de dollars)

en milliers de dollars	Pour l'exercice clos le 30 septembre 2019			Pour l'exercice clos le 30 septembre 2020		
	Plantes	Thérapeutique	Total secteurs opérationnels	Plantes	Thérapeutique	Total secteurs opérationnels
Chiffre d'affaires externe	3 533	7 223	10 756	9 960	50 077	60 037
Autres produits	-	5 887	5 887	-	6 510	6 510
<b>Chiffre d'affaires externe et autres produits</b>	<b>3 533</b>	<b>13 110</b>	<b>16 643</b>	<b>9 960</b>	<b>56 587</b>	<b>66 547</b>
Coût des revenus	(3 866)	(1 833)	(5 699)	(16 600)	(1 558)	(18 159)
Frais de recherche et développement	(8 850)	(52 754)	(61 604)	(7 391)	(56 203)	(63 594)
Frais administratifs et commerciaux	(19 254)	(15 017)	(34 270)	(16 227)	(15 538)	(31 765)
Autres produits et charges d'exploitation	17	(26)	(9)	(148)	(142)	(291)
<b>Total charges d'exploitation</b>	<b>(31 953)</b>	<b>(69 630)</b>	<b>(101 582)</b>	<b>(40 367)</b>	<b>(73 442)</b>	<b>(113,810)</b>
<b>Résultat opérationnel</b>	<b>(28 420)</b>	<b>(56 519)</b>	<b>(84 939)</b>	<b>(30 407)</b>	<b>(16 855)</b>	<b>(47 263)</b>
Résultat financier	446	10 627	11 073	(510)	(4 223)	(4 733)
<b>Résultat net</b>	<b>(27 974)</b>	<b>(45 893)</b>	<b>(73 866)</b>	<b>(30 917)</b>	<b>(21 078)</b>	<b>(51 996)</b>
Intérêts minoritaires	9 162	-	9 162	10 391	-	10 391
<b>Résultat net, part du Groupe</b>	<b>(18 811)</b>	<b>(45 893)</b>	<b>(64 704)</b>	<b>(20 528)</b>	<b>(21 077)</b>	<b>(41 605)</b>
Charges de recherche et développement liées aux rémunérations fondées sur des actions, part du Groupe	956	6 701	7 656	556	5 005	5 561
Charges administratives et commerciales liées aux rémunérations fondées sur des actions, part du Groupe	5 180	4 208	9 388	2 936	2 691	5 627
<b>Ajustement liée aux attributions d'actions, part du Groupe</b>	<b>6 136</b>	<b>10 909</b>	<b>17 045</b>	<b>3 492</b>	<b>7 696</b>	<b>11 188</b>
<b>Résultat net ajusté, part du Groupe</b>	<b>(12 676)</b>	<b>(34 984)</b>	<b>(47 660)</b>	<b>(17 037)</b>	<b>(13 381)</b>	<b>(30 418)</b>
Amortissements et dépréciations	(1 154)	(3 785)	(4 939)	(1 485)	(5 290)	(6 776)
Acquisitions d'actifs corporels et incorporels	2 153	7 492	9 645	973	40 983	41 956

## **Note relative à l'utilisation de mesures financières non IFRS**

Dans ce communiqué de presse, Collectis S.A. présente un résultat net ajusté attribuable aux actionnaires de Collectis qui n'est pas un agrégat défini par le référentiel IFRS. Nous avons inclus dans ce communiqué de presse une réconciliation de cet agrégat avec le résultat attribuable aux actionnaires de Collectis, élément le plus comparable calculé en accord avec le référentiel IFRS. Ce résultat ajusté attribuable aux actionnaires de Collectis exclut les charges liées aux rémunérations fondées sur des actions sans impact sur la trésorerie. Nous estimons que cet agrégat financier, quand il est comparé avec les états financiers IFRS, peut améliorer la compréhension globale de la performance financière de Collectis. De plus, notre direction suit les opérations de la société, et organise ses activités, en utilisant entre autres, cet agrégat financier.

En particulier, nous pensons que l'élimination des charges liées aux rémunérations fondées sur des actions sans impact sur la trésorerie du résultat attribuable aux actionnaires de Collectis peut donner une information utile sur la comparaison d'une période à une autre des activités de Collectis. Notre utilisation de ce résultat net ajusté attribuable aux actionnaires de Collectis est limitée à une utilisation analytique et ne devrait pas être considérée seule ou être substituée à l'analyse de nos résultats financiers présentés conformément aux normes IFRS. Certaines de ces limitations sont : (a) d'autres sociétés, incluant des sociétés dans nos industries qui bénéficient des mêmes types de rémunérations fondées sur des actions, pourraient adresser l'impact des charges liées aux rémunérations fondées sur des actions sans impact sur la trésorerie d'une façon différente, et (b) d'autres sociétés pourraient communiquer un résultat net ajusté attribuable aux actionnaires ou d'autres agrégats similaires mais calculés de façon différente, ce qui réduirait leur utilité pour des besoins comparatifs. Au regard de l'ensemble de ces limitations, vous devriez considérer le résultat net ajusté attribuable aux actionnaires de Collectis au même titre que nos résultats financiers IFRS, y compris le résultat attribuable aux actionnaires de Collectis.

**RAPPROCHEMENT DU RÉSULTAT NET IFRS ET NON IFRS – TROISIEMES  
TRIMESTRES  
(Non audités)  
(en milliers de dollars, à l'exception des données par action)**

	<u>Pour les trois mois clos le 30 septembre</u>	
	<u>2019</u>	<u>2020</u>
<b>Résultat net, part du Groupe (en milliers de dollars)</b>	<b>(15 999)</b>	<b>(30 297)</b>
Ajustement:		
Instruments de rémunération en actions sans impact sur la trésorerie, part du Groupe	6 154	3 572
<b>Résultat net ajusté, part du Groupe (en milliers de dollars)</b>	<b>(9 844)</b>	<b>(26 726)</b>
<b>Résultat net ajusté, part du Groupe, de base par action (\$/action)</b>	<b>(0,23)</b>	<b>(0,63)</b>
<b>Moyenne pondérée des actions ordinaires, de base (unités) (1)</b>	<b>42 445 669</b>	<b>42 486 133</b>
<b>Résultat net ajusté, part du Groupe, dilué par action (\$/action) (1)</b>	<b>(0,23)</b>	<b>(0,63)</b>
<b>Moyenne pondérée des actions ordinaires, dilué (unités) (1)</b>	<b>42 454 319</b>	<b>42 573 694</b>

(1) Lorsque nous présentons une perte nette ajustée, nous utilisons la Moyenne pondérée des actions ordinaires, de base pour calculer la perte nette ajustée, part du Groupe, diluée par action. Lorsque nous présentons un bénéfice net ajusté, nous utilisons la Moyenne pondérée des actions ordinaires, diluée pour calculer le bénéfice net ajusté, part du Groupe, dilué par action.



**RAPPROCHEMENT DU RÉSULTAT NET IFRS ET NON IFRS – NEUF PREMIERS MOIS**  
**(Non audités)**  
**(en milliers de dollars, à l'exception des données par action)**

	Pour l'exercice clos le 30 septembre	
	2019	2020
<b>Résultat net, part du Groupe (en milliers de dollars)</b>	<b>(64 703)</b>	<b>(41 605)</b>
Ajustement:		
Instruments de rémunération en actions sans impact sur la trésorerie, part du Groupe	17 045	11 188
<b>Résultat net ajusté, part du Groupe (en milliers de dollars)</b>	<b>(47 657)</b>	<b>(30 417)</b>
<b>Résultat net ajusté, part du Groupe, de base par action (\$/action)</b>	<b>(1,12)</b>	<b>(0,72)</b>
<b>Moyenne pondérée des actions ordinaires, de base (unités) (1)</b>	<b>42 438 736</b>	<b>42 474 764</b>
<b>Résultat net ajusté, part du Groupe, dilué par action (\$/action) (1)</b>	<b>(1,12)</b>	<b>(0,72)</b>
<b>Moyenne pondérée des actions ordinaires, dilué (unités) (1)</b>	<b>42 455 685</b>	<b>42 528 665</b>

(1) Lorsque nous présentons une perte nette ajustée, nous utilisons la Moyenne pondérée des actions ordinaires, de base pour calculer la perte nette ajustée, part du Groupe, diluée par action. Lorsque nous présentons un bénéfice net ajusté, nous utilisons la Moyenne pondérée des actions ordinaires, diluée pour calculer le bénéfice net ajusté, part du Groupe, dilué par action.

### À propos de Collectis

Collectis développe les toutes premières immunothérapies allogéniques fondées sur des cellules CAR-T, inventant le concept de cellules CAR-T ingénierées sur étagère et prêtes à l'emploi pour le traitement de patients atteints de cancer. En capitalisant sur ses 20 ans d'expertise en ingénierie des génomes, sur sa technologie d'édition du génome TALEN® et sur la technologie pionnière d'électroporation PulseAgile, Collectis développe des produits candidats innovants en utilisant la puissance du système immunitaire pour cibler et éliminer les cellules cancéreuses.

Dans le cadre de son engagement dans la recherche de thérapies contre le cancer, Collectis a vocation à développer des produits candidats UCART susceptibles de sauver la vie de patients atteints de certains types de cancer, notamment la leucémie myéloïde aiguë, la leucémie lymphoblastique aiguë à cellules B et le myélome multiple.

Le siège social de Collectis est situé à Paris. Collectis est également implanté à New York et à Raleigh aux États-Unis. Collectis est coté sur le marché Euronext Growth (code : ALCLS) ainsi que sur le Nasdaq Global Market (code : CLLS). Pour en savoir plus, visitez notre site internet : [www.collectis.com](http://www.collectis.com).

Suivez Collectis sur les réseaux sociaux : @collectis, LinkedIn et YouTube.  
 TALEN® est une marque déposée, propriété de Collectis.

**Pour plus d'informations, veuillez contacter :**

**Contacts média :**

Jennifer Moore, SVP, Public Relations, + 1917-580-1088, [media@collectis.com](mailto:media@collectis.com)  
Caroline Carmagnol et Najette Chaib, ALIZE RP, 06 64 18 99 59, [collectis@alizerp.com](mailto:collectis@alizerp.com)

**Contact relations investisseurs :**

Simon Harnest, SVP, Corporate Strategy and Finance, + 1646-385-9008,  
[simon.harnest@collectis.com](mailto:simon.harnest@collectis.com)

**Avertissement**

Ce communiqué de presse contient des déclarations prospectives sur les objectifs de la Société, qui reposent sur nos estimations et hypothèses actuelles et sur les informations qui nous sont actuellement disponibles, incluant des déclarations sur le calendrier de réalisation et les progrès des essais cliniques (incluant ceux relatifs au recrutement des patients et au suivi), le calendrier des présentations des données, la suffisance de nos lots cliniques, le calendrier des capacités de construction et opérationnelles des sites de fabrication planifiés, et la suffisance de trésorerie pour financer nos opérations. Les déclarations prospectives sont soumises à des risques connus et inconnus, des incertitudes, incluant la durée et la sévérité de la pandémie de COVID-19 et les mesures gouvernementales et réglementaires mises en place pour répondre à cette situation qui évolue, ainsi qu'à d'autres facteurs qui pourraient entraîner des différences matérielles entre nos résultats, performances et accomplissements actuels et les résultats, performances et accomplissements futurs exprimés ou suggérés par les déclarations prospectives. De plus amples informations sur les facteurs de risques qui peuvent affecter l'activité de la société et ses performances financières sont indiquées dans le rapport annuel de Collectis en anglais intitulé « Form 20-F » pour l'exercice clos le 31 décembre 2019, dans le rapport financier (incluant le rapport de gestion du conseil d'administration) pour l'exercice clos le 31 décembre 2019 et les documents enregistrés postérieurement par Collectis auprès de la Securities Exchange Commission. Sauf si cela est requis par la réglementation applicable, nous déclinons toute obligation d'actualiser et de publier ces énoncés prospectifs, ou de mettre à jour les raisons pour lesquelles les résultats pourraient différer matériellement de ceux prévus dans les énoncés prospectifs, même si de nouvelles informations étaient disponibles dans le futur.